

150
ans

*Invitation à l'Assemblée
générale ordinaire d'UBS SA*

Jeudi 3 mai 2012 à 10h30
(ouverture des portes à 9h30)

Hallenstadion Zurich-Oerlikon
Wallisellenstrasse 45, Zurich

Madame, Monsieur, cher Actionnaire,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée générale ordinaire d'UBS SA, qui se tiendra le 3 mai 2012, à 10h30, au Hallenstadion, Wallisellenstrasse 45 à Zurich. Les portes ouvriront à 9h30.

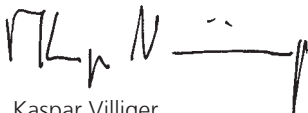
Ordre du jour

1. Rapport annuel, comptes consolidés et comptes de la maison-mère pour l'exercice 2011
Rapports de l'organe de révision
 - 1.1. Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes de la maison-mère
 - 1.2. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2011
2. Utilisation des bénéfices et distribution
3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire du Groupe pour l'exercice 2011
4. Elections
 - 4.1. Réélection des membres du Conseil d'administration
 - 4.1.1. Michel Demaré
 - 4.1.2. David Sidwell
 - 4.1.3. Rainer-Marc Frey
 - 4.1.4. Ann F. Godbehere
 - 4.1.5. Axel P. Lehmann
 - 4.1.6. Wolfgang Mayrhuber
 - 4.1.7. Helmut Panke
 - 4.1.8. William G. Parrett
 - 4.1.9. Joseph Yam
 - 4.2. Election des nouveaux candidats au Conseil d'administration
 - 4.2.1. Isabelle Romy
 - 4.2.2. Beatrice Weder di Mauro
 - 4.2.3. Axel A. Weber
 - 4.3. Réélection de l'organe de révision, Ernst & Young SA, Bâle
 - 4.4. Réélection des réviseurs spéciaux, BDO SA, Zurich
5. Augmentation du capital conditionnel et approbation de la modification de l'art. 4a al. 1 des statuts
6. Modifications des statuts
 - 6.1. Suppression de l'art. 37 des statuts
 - 6.2. Suppression de l'art. 38 des statuts

Zurich et Bâle, le 20 mars 2012

Avec nos salutations les meilleures

UBS SA



Kaspar Villiger
Président



Luzius Cameron
Secrétaire général

Organisation

Demandes relatives à l'inscription de points à l'ordre du jour

L'invitation appelant les actionnaires à soumettre leurs demandes d'inscription de points à l'ordre du jour a été publiée le 8 février 2012 par UBS SA dans la Feuille officielle suisse du commerce ainsi que sur le site www.ubs.com/aggm. Les actionnaires qualifiés ont été invités à soumettre leurs demandes relatives à l'inscription de points individuels à l'ordre du jour jusqu'au 5 mars 2012. Aucune demande n'a été déposée.

Autorisation de vote

Les actionnaires enregistrés au registre des actionnaires le 27 avril 2012, 17 h 00 HEC (et le 25 avril 2012, 16 h 30 HAE auprès du transfer agent Computershare aux Etats-Unis d'Amérique) ont l'autorisation de voter. Ils sont autorisés à participer à l'Assemblée générale.

Cartes d'admission à l'Assemblée générale ordinaire

Les actionnaires inscrits auprès d'UBS SA en Suisse au registre des actionnaires peuvent demander leurs cartes d'admission jusqu'au 25 avril 2012 à l'adresse suivante au moyen du bulletin joint à la présente invitation :

UBS SA, Shareholder Services, Case postale, CH-8098 Zurich.

Les actionnaires inscrits aux Etats-Unis d'Amérique au registre des actionnaires peuvent demander leurs cartes d'admission par écrit jusqu'au 25 avril 2012 à l'adresse suivante :

BNY Mellon Shareowner Services, P.O. Box 3671, S. Hackensack, NJ 07606-9371.

Les cartes seront envoyées dès le 20 avril 2012. Les cartes d'admission déjà établies ne sont plus valables si les actions correspondantes sont vendues avant l'Assemblée générale et si le registre des actionnaires est informé de la vente des actions.

Nombre total des actions et droits de vote

UBS SA a émis actuellement un total de 3 832 218 903 actions. Chaque action donne droit à une voix, si bien qu'il existe actuellement 3 832 218 903 droits de vote. Aux termes de l'art. 659a al. 1 du Code des obligations suisse (CO), le droit de vote des actions propres et les droits qui en résultent sont suspendus. Cela vaut également pour les actions non enregistrées au registre des actionnaires (actions dispo) et pour les actions sans droit de vote. Le nombre total des actions permettant de participer et de voter à l'Assemblée générale ordinaire est de 2 196 028 099.

Représentation à l'Assemblée générale

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée générale par leur représentant légal ou au moyen d'une procuration écrite par un autre actionnaire ayant le droit de vote ou par leur banque dépositaire. En outre, chaque actionnaire a la possibilité de faire représenter ses actions gratuitement à l'Assemblée générale ordinaire par :

- Altorfer Duss & Beilstein AG (Urs Zeltner, avocat et notaire),
Case postale, CH-8010 Zurich en qualité de représentant indépendant ; ou
- UBS SA, Case postale, CH-8098 Zurich en qualité de représentante de la société ou de représentante dépositaire.

Diffusion sur Internet

L'Assemblée générale ordinaire sera diffusée sur Internet en anglais et en allemand via www.ubs.com/agm.

Point 1 de l'ordre du jour

Rapport annuel, comptes consolidés et comptes de la maison-mère pour l'exercice 2011

Rapports de l'organe de révision

1.1. Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes de la maison-mère

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de l'exercice 2011, les comptes consolidés et les comptes de la maison-mère pour 2011.

B. Commentaires

La section « Financial information » du rapport annuel 2011 d'UBS contient les comptes annuels consolidés du Groupe UBS et les comptes annuels de la maison-mère UBS SA. Des informations supplémentaires sur la stratégie, l'organisation et les activités du Groupe et des divisions ainsi que sur la gestion et le contrôle du risque se trouvent dans les sections du rapport annuel 2011 « Operating environment and strategy », « Financial and operating performance » et « Risk, treasury and capital management ». Les informations relatives au gouvernement d'entreprise telles qu'exigées par les lois et réglementations suisses, notamment la directive de la SIX Swiss Exchange concernant les informations relatives à la Corporate Governance et le Code des obligations suisse, figurent dans la section du rapport annuel 2011 « Corporate governance, responsibility and compensation ». Le rapport annuel 2011 est également disponible sur Internet à l'adresse www.ubs.com/investors. Le rapport annuel sera distribué aux actionnaires inscrits au registre des actionnaires en Suisse selon leur commande individuelle. Les actionnaires inscrits auprès de Computershare aux Etats-Unis d'Amérique recevront un exemplaire de la revue de l'année 2011 contenant les principales informations concernant la marche des affaires d'UBS SA en 2011.

Le compte de résultat consolidé fait état d'un produit d'exploitation de 27 788 millions de CHF et de charges d'exploitation de 22 439 millions de CHF, soit un bénéfice avant impôts de 5 350 millions de CHF provenant des activités poursuivies et un bénéfice net attribuable aux actionnaires d'UBS de 4 159 millions de CHF. Le bilan total s'est élevé à 1419,2 milliards de CHF au 31 décembre 2011. Les fonds propres attribuables aux actionnaires d'UBS ont progressé de 6,6 milliards de CHF à 53,4 milliards de CHF en 2011.

Le bénéfice de la maison-mère s'élève à 5 440 millions de CHF pour la période considérée. Le produit d'exploitation s'inscrit à 18 023 millions de CHF, tandis que les charges d'exploitation totales se chiffrent à 12 690 millions de CHF. Il en résulte un bénéfice d'exploitation de 5 333 millions de CHF. Les dépréciations, amortissements, provisions et pertes s'élèvent à 899 millions de CHF, tandis que les produits extraordinaires s'élèvent à 1 888 millions de CHF. Les charges extraordinaires ont totalisé 649 millions de CHF et les impôts se sont montés à 232 millions de CHF.

Dans ses rapports à l'Assemblée générale ordinaire, Ernst & Young SA, Bâle, en sa qualité d'organe de révision, a recommandé d'approuver sans réserve les comptes consolidés et les comptes de la maison-mère. L'organe de révision confirme que, selon son appréciation, les comptes financiers du Groupe donnent une image fidèle de la situation financière consolidée d'UBS SA et des résultats consolidés d'exploitation et de flux de fonds, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et au droit suisse. En ce qui concerne la maison-mère, l'organe de révision confirme que les comptes annuels ainsi que la proposition d'affectation des résultats du Conseil d'administration sont conformes à la loi suisse et aux statuts d'UBS SA.

1.2. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2011

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de rémunération 2011 dans le cadre d'un vote consultatif non contraignant.

B. Commentaires

Le rapport de rémunération 2011 constitue un chapitre du rapport annuel 2011. Il explique la gouvernance et les principes sous-jacents à la structure de rémunération d'UBS SA, y compris le lien entre le salaire et la performance. Il présente des informations relatives aux principes de la rémunération globale pour tous les collaborateurs, principes qui ont été encore confirmés par le Comité Ressources humaines et rémunération du Conseil d'administration le 19 octobre 2011 et approuvés par le Conseil d'administration le 1^{er} décembre 2011. Le rapport de rémunération fournit également des informations sur la rémunération de la direction et du Conseil d'administration conformément à la législation et aux réglementations en vigueur.

Le vote sur le rapport de rémunération 2011 d'UBS SA est de nature consultative.

Point 2 de l'ordre du jour

Utilisation des bénéfices et distribution

A. Proposition d'utilisation des bénéfices et de distribution de réserves d'apport en capital

Le Conseil d'administration propose l'affectation suivante :

<i>En millions de CHF</i>	31 décembre 2011
Bénéfice de l'exercice	5 440
Total pour affectation	5 440
Affectation aux autres réserves	5 440
Affectation totale	5 440

Le Conseil d'administration propose le versement de 0.10 CHF par action d'une valeur nominale de 0.10 CHF prélevé sur les réserves d'apport en capital.

<i>En millions de CHF, sauf indication contraire</i>	31 décembre 2011
Total des réserves d'apport en capital avant distribution proposée	42 537^{1,2}
Distribution proposée sur les réserves d'apport en capital dans le cadre des réserves statutaires : 0.10 CHF par action ayant droit au dividende ³	(383)
Total des réserves d'apport en capital après distribution proposée	42 154

¹ Comme présenté sur le bilan, les réserves d'apport en capital de 42 537 millions de CHF sont une composante des réserves statutaires générales de 32 350 millions de CHF après prise en compte des réserves négatives de bénéfice de 10 187 millions de CHF. ² En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011, la loi sur l'impôt anticipé suisse prévoit que les paiements effectués sur les réserves d'apport en capital ne sont plus soumis à l'impôt anticipé. La nouvelle loi a fait l'objet d'interprétations différentes de la part de l'Administration fédérale des contributions et des sociétés quant aux montants qualifiés de réserves d'apport en capital et leur divulgation dans le rapport annuel. A la lumière de ce qui précède, l'Administration fédérale des contributions a confirmé qu'UBS pourrait reverser aux actionnaires 27,4 milliards de CHF prélevés sur les réserves d'apport en capital publiées sans faire l'objet d'une déduction au titre de l'impôt anticipé qui s'applique aux dividendes payés sur les réserves de bénéfice. La décision concernant le montant restant a été remise à une date ultérieure. ³ Les actions ouvrant droit au dividende sont toutes les actions émises à l'exception des propres actions détenues par UBS SA à la date de référence du 9 mai 2012.

B. Commentaires

Le bénéfice de l'exercice 2011 sera affecté aux autres réserves.

Si la distribution de réserves d'apport en capital proposée est approuvée, le paiement de 0.10 CHF par action aura lieu le 10 mai 2012 aux détenteurs d'actions à la date de référence du 9 mai 2012. Les actions seront négociées ex-dividende le 7 mai 2012. Le dernier jour auquel les actions pourront être négociées avec un droit au dividende sera donc le 4 mai 2012.

Point 3 de l'ordre du jour

Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire du Groupe pour l'exercice 2011

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire du Groupe pour l'exercice 2011.

Point 4 de l'ordre du jour

Elections

4.1. Réélection des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire pour un mandat d'une année Michel Demaré, David Sidwell, Rainer-Marc Frey, Ann F. Godbehere, Axel P. Lehmann, Wolfgang Mayrhuber, Helmut Panke, William G. Parrett et Joseph Yam, dont les mandats arrivent à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2012.

4.1.1. Michel Demaré

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Michel Demaré pour un mandat d'une année.

B. Commentaires

Le mandat de Michel Demaré expire lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2012. Il se présente pour un nouveau mandat.

Michel Demaré (né en 1956) a été élu au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2009 et nommé Vice Chairman indépendant par le Conseil d'administration en avril 2010. Il a intégré ABB en 2005 en tant que Chief Financial Officer (CFO) et membre du Comité exécutif du groupe. Michel Demaré a assumé la fonction à titre intérimaire de Chief Executive Officer (CEO) d'ABB entre février et septembre 2008. De septembre 2008 à mars 2011 il a assumé, en sus de sa position de CFO, la fonction de président de Global Markets.

Michel Demaré est membre du Comité d'audit et du Comité de gouvernance et de nomination.

4.1.2. David Sidwell

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire David Sidwell pour un mandat d'une année.

B. Commentaires

Le mandat de David Sidwell expire lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2012. Il se présente pour un nouveau mandat.

David Sidwell (né en 1953) a été élu au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2008 et nommé Senior Independent Director par le Conseil d'administration en avril 2010. Il a été vice-président exécutif et CFO de Morgan Stanley à New York entre 2004 et 2007 et a pris sa retraite à la fin de 2007.

David Sidwell préside le Comité de risque et siège au Comité de gouvernance et de nomination.

4.1.3. Rainer-Marc Frey

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Rainer-Marc Frey pour un mandat d'une année.

B. Commentaires

Le mandat de Rainer-Marc Frey expire lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2012. Il se présente pour un nouveau mandat.

Rainer-Marc Frey (né en 1963) a été élu au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale extraordinaire d'octobre 2008. Il est le fondateur de la société de placement Horizon21 AG ; il est également président de Horizon21 AG ainsi que de la holding et de toutes les entités et filiales liées.

Rainer-Marc Frey est membre du Comité d'audit et du Comité de risque.

4.1.4. Ann F. Godbehere

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Ann F. Godbehere pour un mandat d'une année.

B. Commentaires

Le mandat d'Ann F. Godbehere expire lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2012. Elle se présente pour un nouveau mandat.

Ann F. Godbehere (née en 1955) a été élue au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2009. Elle a été nommée CFO et directrice exécutive de Northern Rock en février 2008, occupant ces fonctions dans la phase initiale de la nationalisation de l'entreprise, avant de démissionner fin janvier 2009. Auparavant, elle a occupé le poste de CFO du groupe Swiss Re de 2003 à 2007.

Ann F. Godbehere préside le Comité Ressources humaines et rémunération et siège au Comité d'audit et au Comité de responsabilité sociale.

4.1.5. Axel P. Lehmann

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Axel P. Lehmann pour un mandat d'une année.

B. Commentaires

Le mandat d'Axel P. Lehmann expire lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2012. Il se présente pour un nouveau mandat.

Axel P. Lehmann (né en 1959) a été élu au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2009. Il est membre du Group Executive Committee et assume le rôle de Group Chief Risk Officer de Zurich Financial Services (Zurich) depuis 2008. Il a par ailleurs été nommé Regional Chairman Europe de Zurich et président du Conseil d'administration de Farmers Group Inc. en 2011. Il a rejoint Zurich en 1996.

Axel P. Lehmann est membre du Comité de gouvernance et de nomination et du Comité de risque.

4.1.6. Wolfgang Mayrhuber

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Wolfgang Mayrhuber pour un mandat d'une année.

B. Commentaires

Le mandat de Wolfgang Mayrhuber expire lors de l'Assemblée générale de 2012. Il se présente pour un nouveau mandat.

Wolfgang Mayrhuber (né en 1947) a été élu au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2010. Il a été président de la direction et CEO de Deutsche Lufthansa AG de 2003 à 2010. Depuis 2010, il est président du Conseil de surveillance d'Infineon Technologies AG.

Wolfgang Mayrhuber préside le Comité de responsabilité sociale et siège au Comité Ressources humaines et rémunération.

4.1.7. Helmut Panke

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Helmut Panke pour un mandat d'une année.

B. Commentaires

Le mandat de Helmut Panke expire lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2012. Il se présente pour un nouveau mandat.

Helmut Panke (né en 1946) a été élu au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2004. Il a intégré BMW en 1982 et en a présidé le Comité exécutif de 2002 à 2006.

Helmut Panke est membre du Comité Ressources humaines et rémunération et du Comité de risque.

4.1.8. William G. Parrett

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire William G. Parrett pour un mandat d'une année.

B. Commentaires

Le mandat de William G. Parrett expire lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2012. Il se présente pour un nouveau mandat.

William G. Parrett (né en 1945) a été élu au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale extraordinaire d'octobre 2008. Il a fait toute sa carrière chez Deloitte Touche Tohmatsu et a occupé la fonction de Chief Executive Officer de 2003 jusqu'à sa retraite en 2007.

William G. Parrett préside le Comité d'audit.

4.1.9. Joseph Yam

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Joseph Yam pour un mandat d'une année.

B. Commentaires

Le mandat de Joseph Yam expire lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2012. Il se présente pour un nouveau mandat.

Joseph Yam (né en 1948) est Executive Vice President de la China Society for Finance and Banking et agit, en cette qualité, en tant que conseiller pour la Banque populaire de Chine depuis 2009. Il a joué un rôle déterminant dans la création de l'Autorité monétaire de Hong Kong, qu'il a présidée de 1993 jusqu'à sa retraite en 2009.

Joseph Yam est membre du Comité de responsabilité sociale et du Comité de risque.

Les curriculum vitae détaillés se trouvent dans la section « Corporate governance, responsibility and compensation » du rapport annuel 2011 ainsi que sur Internet à l'adresse www.ubs.com/boards.

4.2. Election des nouveaux candidats au Conseil d'administration

4.2.1. Isabelle Romy

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'élire Isabelle Romy en tant que membre indépendant du Conseil d'administration pour un mandat d'une année.

B. Commentaires

Isabelle Romy (née en 1965) est partenaire du cabinet d'avocats suisse Niederer Kraft & Frey (NKF), qui est basé à Zurich et actif dans le monde entier. Elle a été associée au sein de NKF de 1995 à 2003. Isabelle Romy est spécialisée dans les procédures et les arbitrages internationaux. Elle est par ailleurs professeure associée à l'Université de Fribourg et à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) depuis 1996. De 2003 à 2008, elle a occupé le poste de juge suppléant auprès du Tribunal fédéral. Elle a obtenu son doctorat en droit à l'Université de Lausanne en 1989 et est admise en qualité d'avocate qualifiée au barreau du canton de Vaud depuis 1991. De 1992 à 1994, elle a été chercheuse invitée à Boalt Hall School of Law, University of California, Berkeley, et a décroché sa thèse de professorat à l'Université de Fribourg en 1996.

Depuis 2002, Isabelle Romy est membre de la Commission des sanctions de la SIX Swiss Exchange, dont elle est vice-présidente depuis 2008. De 1999 à 2006, elle a été membre de la Commission d'éthique de l'EPFL. Elle est de nationalité suisse.

4.2.2. *Beatrice Weder di Mauro*

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'élire Beatrice Weder di Mauro en tant que membre indépendant du Conseil d'administration pour un mandat d'une année.

B. Commentaires

Beatrice Weder di Mauro (née en 1965) est professeure d'économie, de politique économique et de macroéconomie internationale à l'Université Johannes Gutenberg de Mayence depuis 2001. De 2004 à 2012, elle a été membre du Conseil allemand des experts économiques. En 2010, elle a été chercheuse résidente au Fonds monétaire international (FMI) à Washington, DC, et en 2006 chercheuse invitée au National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA. Depuis 2003, Beatrice Weder di Mauro est chercheuse attachée au Centre for Economic Policy Research à Londres. Elle a été professeure associée d'économie à l'Université de Bâle de 1998 à 2001, et chercheuse attachée à l'Université des Nations Unies à Tokyo de 1997 à 1998. Auparavant, elle a travaillé en tant qu'économiste pour la Banque mondiale et le FMI à Washington, DC. Elle a obtenu son doctorat en économie à l'Université de Bâle en 1993 et son habilitation au sein du même établissement en 1999.

Beatrice Weder di Mauro est membre du Conseil d'administration de Roche Holding SA, Bâle, et elle siège au Conseil de surveillance de ThyssenKrupp AG, Essen, et de la Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft, Cologne. Elle est de nationalité suisse et italienne.

4.2.3. Axel A. Weber

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'élire Axel A. Weber en tant que membre non indépendant du Conseil d'administration pour un mandat d'une année. En cas d'élection, le Conseil d'administration nommera Axel A. Weber à sa présidence.

B. Commentaires

Axel A. Weber (né en 1957) a été président de la Deutsche Bundesbank de 2004 à 2011, période durant laquelle il a également occupé les fonctions suivantes : membre du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne ; membre du Conseil d'administration de la Banque des règlements internationaux ; gouverneur allemand du Fonds monétaire international ; membre des comités de direction du Conseil européen du risque systémique et du Conseil de stabilité financière ; et membre des ministres et gouverneurs du G7 et du G20. Actuellement en congé de l'Université de Cologne, il est professeur invité à la University of Chicago Booth School of Business. De 2002 à 2004, Axel A. Weber a été membre du Conseil allemand des experts économiques. Il a été professeur d'économie internationale et directeur du Centre de recherche financière de l'Université de Cologne de 2001 à 2004, et professeur d'économie monétaire et directeur du Centre d'études financières de la Goethe-Universität à Francfort-sur-le-Main de 1998 à 2001. Auparavant, il a enseigné la théorie économique à l'Université de Bonn.

Il est membre du Group of Thirty, Washington, DC, chercheur attaché au Centre for Economic Policy Research à Londres et au Centre de recherche financière à Cologne. Axel A. Weber est également chercheur senior attaché au Centre d'études financières à Francfort-sur-le-Main et membre du European Money and Finance Forum. Par ailleurs, il est membre des Conseils d'économie monétaire et d'économie internationale de la plus importante association d'économistes germanophones (Verein für Socialpolitik), membre du comité consultatif de la Stiftung Marktwirtschaft et membre de l'Inspection (Hochschulrat) de la Goethe-Universität à Francfort-sur-le-Main.

Axel A. Weber est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université de Siegen, où il a également obtenu son habilitation. Il est diplômé en économie de l'Université de Constance et a été nommé docteur honoris causa par les universités de Duisburg-Essen et de Constance. Axel A. Weber est de nationalité allemande.

4.3. Réélection de l'organe de révision, Ernst & Young SA, Bâle

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Ernst & Young SA, Bâle, comme organe de révision des comptes annuels d'UBS SA, la maison-mère, et des comptes annuels consolidés du Groupe UBS pour un mandat d'une année.

B. Commentaires

Sur recommandation du Comité d'audit, le Conseil d'administration propose de réélire Ernst & Young SA, Bâle, comme organe de révision pour un mandat d'une année. Ernst & Young SA, Bâle, certifie au Comité d'audit du Conseil d'administration qu'elle dispose de l'indépendance indispensable à l'exercice de son mandat et que son indépendance ne sera pas altérée du fait des services rendus en plus du mandat de révision à UBS SA. De tels mandats doivent être approuvés par avance par le Comité d'audit. En outre, Ernst & Young SA, Bâle, certifie n'avoir fourni à UBS SA aucun service interdit au réviseur principal d'une société par l'autorité de surveillance boursière des Etats-Unis (Securities and Exchange Commission – SEC) pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Ernst & Young SA, Bâle, exerce le mandat de révision qui lui a été confié par UBS SA depuis 1998. Pour de plus amples précisions concernant l'indépendance des réviseurs d'UBS et les honoraires qui leur sont versés, il est renvoyé à la section « Corporate governance, responsibility and compensation » du rapport annuel 2011.

4.4. Réélection des réviseurs spéciaux, BDO SA, Zurich

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire BDO SA, Zurich, pour un mandat de trois ans en tant que réviseurs spéciaux.

B. Commentaires

Sur recommandation du Comité d'audit, le Conseil d'administration propose de réélire BDO SA, Zurich, pour un mandat de trois ans en tant que réviseurs spéciaux. Conformément à l'art. 31 al. 3 des statuts, les réviseurs spéciaux sont chargés de fournir les opinions exigées par la loi en cas d'augmentation du capital.

Point 5 de l'ordre du jour

Augmentation du capital conditionnel et approbation de la modification de l'art. 4a al. 1 des statuts

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de porter le volume du capital conditionnel de l'art. 4a al.1 des statuts de 14863 932.60 CHF à 30 000 000 CHF et de modifier comme suit l'art. 4a al. 1 des statuts pour permettre l'attribution d'actions sur le capital conditionnel afin de satisfaire les rémunérations accordées dans le cadre des plans de participation des collaborateurs :

Article 4a al. 1 (modifié)

¹Le capital-actions peut s'élever de ~~30 000 000~~ 14863 932.60 CHF au plus par l'émission maximale de ~~300 000 000~~ 148639 326 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune, *afin de satisfaire les rémunérations dans le cadre des plans d'option et des autres plans de rémunération sous forme d'actions d'UBS* suite à l'exercice des options qui ont été octroyées aux collaborateurs ainsi qu'aux membres de la Direction et du Conseil d'administration de la société et de ses filiales. Le droit de souscription préférentiel et le droit des actionnaires de se voir offrir en priorité les actions en souscription sont exclus. *Ces rémunérations sont octroyées* L'émission de ces options aux employés et aux membres de la Direction et du Conseil d'administration de la société et de ses filiales a lieu selon les plans *approuvés* édictés par le Conseil d'administration et de son Comité *Ressources humaines et de rémunération*. L'acquisition des actions *dans le cadre de ces rémunérations* par l'exercice des droits d'option ainsi que par le transfert subséquent des actions sont soumis à la restriction de transfert de l'article 5 des statuts.

B. Commentaires

Les rémunérations sous forme d'actions octroyées dans le cadre des plans d'option et des autres plans de rémunération basés sur des actions UBS visent à faire coïncider les intérêts des employés et de la direction avec ceux des actionnaires.

Afin de garantir un équilibre entre rémunération et performance durable, UBS verse une part significative de la composante variable de la rémunération sous forme d'actions UBS qui sont différées sur plusieurs années, conformément aux exigences réglementaires. Jusqu'à présent, ces rémunérations sous forme d'actions étaient effectuées au moyen de propres actions, ce qui entraînait une réduction du ratio de fonds propres.

Aux termes de l'art. 4a al. 1 des statuts, dans sa version actuelle, le capital conditionnel ne peut être utilisé que pour satisfaire des droits d'attribution résultant de l'exercice d'options. Or aucune option n'a été émise depuis 2009. Etant donné qu'UBS continuera à utiliser les rémunérations sous forme d'actions dans le cadre de la rémunération variable, l'utilisation du capital conditionnel devra être étendue de façon à inclure les droits d'attribution découlant des plans d'actions en sus des plans d'options. Le capital conditionnel peut être utilisé pour satisfaire des droits attribués dans le cadre des plans d'actions et d'options existants et futurs.

Afin d'assurer la flexibilité nécessaire à la gestion du capital d'UBS et de permettre à la société d'atteindre son objectif en matière de dotation de capital selon le nouveau cadre réglementaire, le Conseil d'administration propose également d'approuver une augmentation limitée du nombre d'actions disponibles en tant que capital conditionnel pour satisfaire les rémunérations sous forme d'actions. En principe, l'utilisation du capital conditionnel pour satisfaire des rémunérations octroyées dans le cadre des plans d'options et d'actions relève de la responsabilité du Conseil d'administration.

Point 6 de l'ordre du jour

Modifications des statuts

6.1. Suppression de l'art. 37 des statuts

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de supprimer l'art. 37 des statuts.

Article 37

Apports en nature

¹A la suite de l'augmentation de capital des 30 avril/19 mai 1998, la société a acquis l'Union de Banques Suisses (UBS), à Zurich, par fusion. Conformément au bilan de fusion du 30 septembre 1997, la société a reçu, par voie de succession universelle, un actif de 426 820 619 609.52 CHF et un passif de 408 302 595 203.66 CHF; en vertu du contrat de fusion, le montant de l'augmentation a été libéré. En contrepartie, les actionnaires de la société acquise ont reçu 128 750 000 actions nominatives d'une valeur nominale de 20 CHF, complètement libérées, de la société acquérante.

²A la suite de l'augmentation de capital des 29 avril/18 mai 1998, la société a acquis la Société de Banque Suisse (SBS), à Bâle, par fusion. Conformément au bilan de fusion du 30 septembre 1997, la société a reçu, par voie de succession universelle, un actif de 352 252 889 332.69 CHF et un passif de 338 770 039 294.46 CHF; en vertu du contrat de fusion, le montant de l'augmentation a été libéré. En contrepartie, les actionnaires de la société acquise ont reçu 85 623 491 actions nominatives d'une valeur nominale de 20 CHF, complètement libérées, de la société acquérante.

B. Commentaires

Aux termes de l'art. 628 al. 4 du Code des obligations suisse, l'Assemblée générale peut décider, après dix ans, d'abroger les dispositions statutaires sur les apports en nature ou les reprises de biens. L'art. 37 a été inséré dans les statuts en juin 1998.

6.2. Suppression de l'art. 38 des statuts

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de supprimer l'art. 38 des statuts.

Article 38

Reprise de biens

En relation avec l'augmentation du capital-actions du 1^{er} novembre 2000, la société reprend – par l'intermédiaire de sa filiale détenue à 100% UBS Americas Inc. (Wilmington, Delaware, Etats-Unis) – la totalité des actions de Paine Webber Group Inc. (New York, N.Y., Etats-Unis) aux présents actionnaires de cette société ouverte au public, dans le cadre d'une Triangular Merger en vertu du droit de l'Etat de Delaware (Etats-Unis). Conformément au contrat de fusion du 12 juillet 2000, il est versé pour ces actions au total un prix maximum de 6 350 000 000 USD plus au maximum 42 800 000 actions d'UBS SA, à savoir (en admettant un taux de change CHF/USD de 1,80 et un cours de 250 CHF par action UBS) 22 130 000 000 CHF et un prix minimum de 5 520 000 000 USD plus au minimum 37 150 000 actions d'UBS SA, à savoir (sur la base des hypothèses précitées) un versement de 19 223 500 000 CHF, y compris les 12 000 000 actions résultant de l'augmentation de capital du 1^{er} novembre 2000.

B. Commentaires

Aux termes de l'art. 628 al. 4 du Code des obligations suisse, l'Assemblée générale peut décider, après dix ans, d'abroger les dispositions statutaires sur les apports en nature ou les reprises de biens. L'art. 38 des statuts a été approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire en septembre 2000 et inséré dans les statuts suite à la décision du Conseil d'administration du 30 octobre 2000.

Notice to US persons:

The issuer may file a registration statement (including a prospectus) with the SEC for any offering of securities pursuant to the capital increases described herein. Before you invest in any such securities, you should read the prospectus in that registration statement and other documents the issuer has filed with the SEC for more complete information about the issuer and such offering. You may get these documents, once filed, for free by visiting EDGAR on the SEC website at www.sec.gov. Our investor relations department would be happy to address any questions you may have. You may reach them at +41-44-2344100 or, if you are calling from the United States of America, at +1-212-882 5734.

UBS SA
Case postale, CH-8098 Zurich
Case postale, CH-4002 Bâle

www.ubs.com

